



SOMMAIRE

- **Unis contre les discriminations !**
 - **Soutenez Antoine Deltour, lanceur d'alerte de « LuxLeaks » !**
 - **Lanceurs d'alerte : le harcèlement moral contre Stéphanie Gibaud reconnu par les prud'hommes**
 - **Convention collective du ferroviaire : la CGT demande des garanties au gouvernement**
 - **Dès 2016 des rapports pour une juste représentation des femmes dans les médias**
 - **Egalité au travail : quand passera-t-on aux actes ?**
-

BILLET DE LA SEMAINE

Moins de syndicats c'est bon pour les actionnaires



Notre dernier éditorial portait la semaine passée sur la poignée de main à 4 millions d'euros qui avait accueilli le nouveau patron de Sanofi. Laquelle avait fort justement déclenché l'ire des syndicats et notamment de la CGT. Comme en écho à la dénonciation de cette dérive financière insupportable, on a pu voir mardi soir sur France

2 l'émission Cash Investigation présentée par Elise Lucet dont le point de départ était précisément le cas Sanofi.

Il en ressort que l'explosion des rémunérations des dirigeants est le corollaire de la financiarisation de l'activité de ces entreprises tournées exclusivement vers la rétribution des actionnaires. De fait, plus les résultats industriels et sociaux sont calamiteux, plus les dirigeants seraient récompensés d'avoir au contraire fait progresser les cours des actions par une véritable prédation sur la richesse créée mais aussi par un détournement massif des milliards d'euros d'aides de l'Etat à travers le CICE ou le Crédit Impôt Recherche. On voit bien que dans cette course échevelée, les beaux discours, les atermoiements, les chartes de bonne conduite n'ont aucune prise.

Mais aussi que nous sommes là dans un bras de fer où les syndicats et les salariés doivent peser plus lourd. A ce sujet, on a pu lire ces jours derniers que "le déclin de la syndicalisation semble être un élément clé de la hausse des plus gros salaires". Qui a bien pu dresser ce constat ? Aussi surprenant qu'il y paraisse, c'est la conclusion à laquelle sont parvenues deux chercheuses du Fonds Monétaire International dans le magazine de l'institution, Finance and Development, du mois de mars. Certes il ne s'agit pas là de la position officielle de l'institution dirigée par Christine Lagarde qui n'est pas connue pour sa passion immodérée pour les syndicats.

Dans une étude qui couvre la période 1980-2010, les deux chercheuses notent que les syndicats permettent d'abord de freiner les inégalités en assurant une "distribution des salaires" plus équitable et en faisant pression sur les autorités pour s'engager dans cette voie. Mais surtout, notent les chercheuses, une faible syndicalisation "réduit la capacité de négociation" des salariés sur leur rémunération, au bénéfice des actionnaires et des plus hauts revenus. "Si la désyndicalisation affaiblit les revenus pour les salariés du milieu et du bas de l'échelle, cela augmente nécessairement la part des revenus perçus par l'encadrement des entreprises et par les actionnaires", écrivent les deux économistes du FMI pour lesquelles des syndicats plus faibles peuvent également réduire "l'influence" des salariés sur les décisions liées aux plus hauts revenus dans les entreprises, telles que l'ampleur et la structure de leur rémunération.

On comprend mieux après cela sur quoi le Medef fonde son discours sur la modernisation du dialogue social. Puisqu'il ne peut complètement éliminer le fait syndical, il entend le neutraliser pour éviter de déplacer le curseur du partage des richesses.

Unis contre les discriminations !

Les discriminations perdurent et augmentent du fait de la crise, l'écart entre les droits et leur effectivité ne cesse de se creuser, menaçant le pacte républicain.

Devant le caractère insupportable et inacceptable de cette atteinte aux droits fondamentaux les cinq organisations syndicales de salariés, CGT, CFTC, CGC, FO, et l'UNSA, ont décidé de présenter ensemble des propositions au groupe de travail lancé en octobre par le gouvernement.

Et notamment :

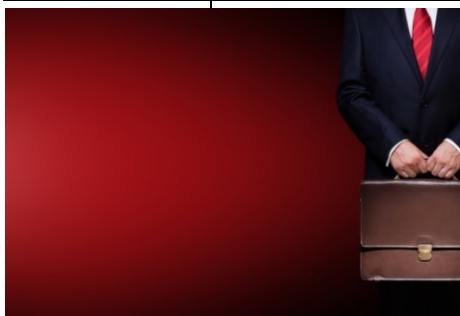
1 - Moyens de lutte contre la discrimination à l'embauche. Mise en place dans les entreprises d'un registre des candidatures recensant les candidatures reçues et les recrutements et d'un référent chargé de recueillir les candidatures et de vérifier que les méthodes de recrutements ne soient pas discriminantes. Remise d'une notification de ses droits et des recours en cas de discrimination à chaque candidat à l'embauche.

2 - Moyens de lutte contre la discrimination en emploi, avec un indicateur pour mesurer et supprimer les écarts sur les carrières.

3 - Moyens de recours contre les discriminations. Les

organisations syndicales se sont toutes prononcées en faveur d'une action collective, permettant d'aller en justice au nom d'un collectif de salariés.

Soutenez Antoine Deltour, lanceur d'alerte de « LuxLeaks » !



Antoine Deltour, français de 28 ans, a découvert, alors qu'il était employé par un grand cabinet d'audit Luxembourgeois, le cabinet PWC, un système d'évitement fiscal agressif, permettant que des centaines de milliards d'euros s'évaporent des pays où les multinationales mènent leurs activités réelles pour les transférer dans des juridictions où elles sont très peu taxées, notamment au Luxembourg.

L'échelle industrielle du système de planification fiscale agressive mis en lumière était jusque-là méconnue. Antoine Deltour a agi de façon désintéressée et en citoyen européen responsable, mais il est aujourd'hui poursuivi devant la justice luxembourgeoise et risque une lourde peine (5 ans de prison et 1 250 000 € d'amende).

Lors du meeting de soutien aux lanceurs d'alerte organisé le 3 mars dernier par l'UGICT-CGT et de nombreuses autres organisations, Antoine a déclaré : « Dans notre société, il est considéré comme suspect d'agir selon sa conscience, surtout si cela va à l'encontre de nos intérêts individuels. Les défenseurs de l'ordre établi ne comprennent pas la démarche des lanceurs d'alerte. Pour la mettre en cohérence avec leur système de pensée, ils nous accusent volontiers d'être animés avant tout par un ego surdimensionné. Je pense surtout que nous prenons des risques considérables pour défendre l'intérêt général. Mais nous n'avons rien d'exceptionnel. Tout un chacun, dans son quotidien, est amené à faire des compromis avec l'éthique. Nous sommes donc des milliards de lanceurs d'alerte potentiels, car agir selon sa conscience apporte un bien-être inestimable. »

Les poursuites contre Antoine Deltour doivent être interrompues ! Il doit être protégé par la justice française ! [Signez et relayez la pétition de soutien.](#)

Lanceurs d'alerte : le harcèlement moral contre Stéphanie Gibaud reconnu par les prud'hommes

Deux jours après le meeting de soutien aux lanceurs d'alerte auquel participait l'Ugict-CGT avec 25 autres organisations, Stéphanie Gibaud, une ancienne cadre d'UBS France, lanceuse d'alerte elle-même, a obtenu gain de cause devant le Conseil de prud'hommes de Paris.

Celui-ci a reconnu jeudi 5 mars le harcèlement moral qu'elle a subi pour avoir refusé de détruire des documents susceptibles de

révéler l'existence d'un système d'évasion fiscale. Selon le jugement "le harcèlement moral allégué est établi" et la filiale française de la banque suisse est condamnée à verser 30.000 euros de dommages et intérêts à son ancienne salariée, licenciée en 2012. Pour Sophie Binet secrétaire générale adjointe de l'Ugict-CGT, ce jugement "démontre la nécessité absolue d'un vrai statut pour les lanceurs d'alerte" car si la reconnaissance du harcèlement signe "une victoire politique", "il ne répare pas le préjudice" de l'ex-salariée, qui aujourd'hui est "sans emploi et au RSA" et bénéficie d'une réparation "dérisoire".

La condamnation d'UBS, "c'est énorme notamment pour les lanceurs d'alertes qui sont derrière moi parce que effectivement, ça peut servir de jurisprudence, ça peut servir pour les autres", a déclaré à Stéphanie Gibaud à l'issue du jugement. En France, la banque a été mise en examen pour blanchiment aggravé de fraude fiscale et un mandat d'arrêt a été lancé contre trois anciens cadres dirigeants. UBS est soupçonnée d'avoir démarché illégalement de riches clients français pour qu'ils ouvrent des comptes en Suisse au début des années 2000, à l'insu du fisc.

Dans un communiqué, UBS France "prend acte de ce jugement". Si la banque "persiste à considérer qu'il n'y a pas eu de harcèlement à l'égard de son ex-salariée", elle précise qu'elle ne fera pas appel "au regard des motivations du jugement et des faibles montants accordés par le Conseil des prudhommes".

"Si Mme Gibaud s'est acharnée dans les médias contre la banque, la banque ne s'acharnera pas contre Mme Gibaud", a réagi Jean-Frédéric de Leusse, Président du Directoire d'UBS France.

Les 25 organisations et syndicats qui ont lancé cette semaine une campagne pour mieux protéger les salariés lanceurs d'alertes, citoyens qui dénoncent des faits graves pour l'intérêt général ont écrit une lettre au président François Hollande. Elles réclament "une loi-cadre" instituant "une protection globale" des salariés du public et du privé, avec une procédure anonyme de transmission des informations et une pénalisation des entraves ou représailles. Elles souhaitent également "la création d'une agence indépendante" pour recueillir et publier les alertes et enfin un "fonds de dotation" pour financer les procédures et indemniser les salariés des préjudices subis

Convention collective du ferroviaire : la CGT demande des garanties au gouvernement

La fédération CGT des cheminots a demandé au gouvernement de se prononcer sur une série de garanties qu'elle revendique dans le cadre des négociations sur la convention collective du secteur ferroviaire, actuellement débattue avec le patronat.

Elle suspend donc sa décision sur l'avis qu'elle doit rendre sur le

projet d'accord soumis aux organisations syndicales.

Dans un courrier au secrétaire d'Etat aux Transports Alain Vidalies la CGT demande qu'il se prononce sur une série de garanties touchant aux métiers de maintenance. "L'absence de réponse de votre part sera traduite comme une décision du gouvernement de ne pas vouloir aboutir à une convention collective de haut niveau pour les cheminots", écrit le premier syndicat des cheminots.

Dans la perspective de l'ouverture totale à la concurrence du secteur, la réforme ferroviaire votée l'été dernier donne aux syndicats et aux patronat du ferroviaire jusqu'à mi-2016 pour s'accorder sur un cadre social commun au secteur, privé ou public, fret ou transport de voyageurs, censé garantir les conditions d'une concurrence équitable entre les entreprises. Le projet d'accord prévoit que la future convention s'applique aux entreprises dont l'activité principale est le transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs, la maintenance du réseau (à condition que ces entreprises aient un agrément ou titre de sécurité), la maintenance du matériel roulant (hors réparation) et celles exerçant les "tâches essentielles de sécurité ferroviaire".

La CGT milite pour que la condition du titre de sécurité soit levée pour les entreprises de maintenance car sinon "des milliers de cheminots sous-traitants resteraient sous la convention des travaux publics", moins protectrice, explique un porte-parole. La CGT Cheminots craint aussi le risque de voir sortir les activités de maintenance des matériels roulants que la branche métallurgie, qui couvre déjà les activités de réparation des trains, voudrait, selon plusieurs syndicats, "récupérer".

Dès 2016 des rapports pour une juste représentation des femmes dans les médias

A l'occasion de ce 8 mars 2015, Sylvie Pierre-Brossolette, membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a annoncé que dès janvier 2016, les médias audiovisuels nationaux remettront annuellement au CSA des rapports, destinés à être publiés, évaluant leurs efforts en matière de "juste représentation des femmes" et de "lutte contre les stéréotypes" à l'antenne.

Le CSA entend ainsi que soit comptabilisé "le nombre de femmes qu'elles ont à l'antenne, journalistes ou invitées". Ce rapport est l'une des mesures d'une délibération adoptée par le CSA en février et entrée en vigueur le 1er mars dans le cadre de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Outre l'aspect quantitatif recensant le nombre de femmes à l'antenne, les chaînes devront présenter aussi leur progrès dans la lutte contre les stéréotypes. Elles pourront s'appuyer sur trois questionnaires fournis par le CSA sur le contenu des fictions, des programmes de télé-réalité et jeunesse. Parmi les pistes proposées par le CSA "pour les aider à mieux cerner le problème

des stéréotypes", des questions telles que "les personnages de sexe féminin échappent-ils à des traits de caractère associés à certaines faiblesses (émotivité passivité, timidité, effacement, etc.) ?", pour la partie programme jeunesse. Ou encore pour les télé-réalités, "les participantes" ont-elles "recours systématiquement à la séduction ?", "les participants échappent-ils aux archétypes de sexe (le séducteur, l'hyper-viril, etc.) ?"

Par ailleurs, le CSA contrôlera que les médias audiovisuels diffusent "chaque année des programmes et sujets contribuant à la lutte contre les préjugés sexistes et les violences faites aux femmes", comme le prévoit sa délibération.

Egalité au travail : quand passera-t-on aux actes ?

Un rapport du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle (CSEP) remis vendredi à la ministre des Affaires sociales Marisol Touraine deux jours avant la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes rappelle les résultats d'une enquête de 2013 à laquelle quelque 15.000 salariés ont répondu.

Celle-ci montrait que 80% des femmes salariées étaient régulièrement confrontées à des attitudes ou décisions sexistes, une femme sur deux ayant notamment été la cible de blagues. Une autre enquête sur les stéréotypes publiée vendredi 6 mars par la Drees, service de statistiques ministérielles, montre que 21 % des personnes interrogées sont "plutôt d'accord" pour dire que "dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison pour élever leurs enfants", une proportion en baisse de 12 points depuis 2008. Mais un quart des hommes (24 %) et presque autant de femmes (23 %) pensent encore qu'un homme a naturellement plus d'autorité. Un autre sondage CSA pour l'Humanité, publié vendredi (1.010 personnes interrogées en ligne du 2 au 4 mars) montre que la situation reste insatisfaisante pour les femmes, en particulier au travail. Elles ne sont ainsi que 41% à faire état de progrès pour l'accès au marché du travail.

En trente ans, les taux d'activité des femmes et des hommes se sont considérablement rapprochés. Fin 2014, 67,6 % des femmes âgées de 15 à 64 ans sont actives (ont un travail ou en cherchent un), contre 75,4 % des hommes. Cependant, les écarts salariaux restent très importants : les femmes gagnent 27 % de moins que les hommes. Trois femmes sur dix (30,6%) sont à temps partiel, contre 7,2 % des hommes (2013). Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint et leur contribution aux revenus du couple s'élève en moyenne à 36%.

Contrairement au fatalisme entretenu, faire l'égalité, c'est possible. Sauf que pour cela, il faut que le patronat accepte de négocier et que les pouvoirs publics sanctionnent les entreprises qui discriminent. Action de groupe, revalorisation des métiers à prédominance féminine, lutte contre le plafond de verre et les discriminations sur la carrière...la CGT interpelle le gouvernement

et le patronat sur 8 leviers concrets permettant (enfin !) de faire de l'égalité une réalité. Il s'agit d'une nécessité de justice, mais aussi économique. En effet, les études commandées par la CGT aux organismes de retraite complémentaires démontre que, réalisée d'ici à 2024, l'égalité salariale permettrait de résoudre 46% des besoins de financement de l'AGIRC. La CGT présentera donc ses propositions précises lors de la 2e séance de négociation sur les retraites complémentaires le 20 mars prochain.